

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 112 (1967)
Heft: 12

Artikel: Les défenses nationales de l'Europe : le Benelux
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343394>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les défenses nationales de l'Europe

Le Benelux

Au moment où l'OTAN subit une première modification, qui diminue certainement son potentiel¹, il n'est pas sans intérêt de faire un tour d'horizon des différents pays de l'Europe qui participent à la défense de l'Occident. Plusieurs d'entre eux seront effectivement touchés par le retrait français. Ils vont se trouver « en l'air » comme on disait autrefois, tandis qu'aujourd'hui on met surtout l'accent sur le « court recul » de l'Europe, notamment en ce qui concerne l'aviation, les lignes de communications et les dépôts d'armements et de ravitaillement.

Or même ce court recul va manquer en partie. L'aviation devra s'élever plus près de la verticale ; elle doit déjà s'alourdir de davantage de carburant et être surchargée d'un appareillage de guidage beaucoup plus considérable, à plus de 30 %. Les appareils du type américain n'étaient pas adaptés à l'Europe, ce qui aurait rendu leur conduite beaucoup plus difficile pour les pilotes allemands. — Les voies de communications auront leur origine dans les ports du Benelux précisément et s'allongeront parallèlement au dispositif avancé. Enfin les dépôts en grande partie devront être resserrés dans l'étroite bande du territoire constitué par le Benelux et l'Allemagne fédérale. Ce ne sera pas un dispositif de guerre favorable, bien qu'en temps de paix l'aménagement qui interviendra soit réalisable assez facilement.

Tels sont donc les grands traits de la situation nouvelle où vont se trouver les deux pays principaux du Benelux, tout comme d'autres d'ailleurs. Mais quel est dès maintenant leur potentiel de défense ?

LA SITUATION STRATÉGIQUE D'UN ENSEMBLE GÉOGRAPHIQUE

Cet ensemble se caractérise par sa position, d'une part, à l'aboutissement de la grande plaine européenne vers l'Ouest,

¹ Et depuis la rédaction de cet article, il y en a eu d'autres. (Réd.)

et, d'autre part, à l'embouchure des grands fleuves européens en Mer du Nord. Le Benelux occupe une grande partie des côtes de cette mer. Ces deux pays n'ont guère un relief permettant d'asseoir une défense; et les grands fleuves n'offrent plus la même valeur défensive depuis l'apparition de nombreux engins amphibies, sans compter les hélicoptères, l'aviation de transport et le parachutage, qui permettent de les déborder par la troisième dimension. Par contre le système très dense de canaux des Pays-Bas forme un obstacle sérieux, notamment à l'encontre des chars. On peut encore insister sur le « recul », la profondeur infime de ces deux pays.

Sur le plan stratégique, ils peuvent être amenés à subir le choc d'une poussée d'Est en Ouest. A cet égard il y a lieu de rappeler qu'un premier échelon de forces soviétiques, 28 divisions, réparties en deux groupes d'armées, fait face à l'Occident et qu'il est probable qu'il tentera dans un premier temps de parvenir aux côtes de la Mer du Nord, tout en forçant le débouché de la Baltique. Une centaine de sous-marins océaniques accèderont ainsi à la haute-mer.

Dans la défense de l'Europe, et plus particulièrement du théâtre d'opérations du Centre-Europe, les forces du Benelux, avec celles de l'Angleterre, constituent un des trois groupements, de la valeur de groupes d'armées, de ce théâtre. Les éléments de ces différents pays conservent leur caractère national jusqu'aux échelons des brigades et des divisions. A partir des corps d'armée vers le haut, la composition est faite de grandes unités de nationalités mêlées. Enfin, sur le plan économique, on notera l'importance des grands ports belges et hollandais, têtes de lignes de communications primordiales du globe; et vers eux converge une partie considérable du trafic européen. Il va de soi que ce serait là des objectifs atomiques de première importance. A eux seuls ces deux pays seraient incapables de les défendre. Ce ne peut être réalisé que par les plus grands moyens atomiques des Etats-Unis, soit grâce à de vastes contre-mesures électroniques, soit par des engins anti-engins de très grandes portées (qui ne sont pas encore

Données de base des pays du Benelux

<i>Pays</i>	<i>Superficie</i>	<i>Population</i>	<i>Effectifs militaires</i>	<i>Durée du service</i>	<i>Rapports : Dépenses militaires</i>
Belgique	31 000 km ²	9 millions d'habitants environ (près de 300 hab. au km ² une des plus fortes densités d'Europe)	110 000 h. environ	12 mois	sur revenu national 3,5 % sur budget général 1,5 %
Hollande	33 000 km ²	12 millions d'habitants (plus de 350 hab. au km ² -même remarque)	135 000 h.	24 mois légalement en fait inférieur	5 % env. 11,5 % environ
Luxembourg	2 500 km ²	0,3 million habitants	2 000 h.		
Totaux	66 500 km ²	21,3 millions d'habitants	250 000 h. environ		

entièrement au point), soit encore par des bombardements préventifs et de représailles.

Au point de vue historique, la Belgique et la Hollande, restées en dehors des conflits à partir des guerres de la Révolution française et de l'Empire, ont été impliquées dans les conflits mondiaux, la Belgique en 1914, la Belgique et la Hollande en 1940. Cela résulte de l'extrême extension géographique prise par les conflits du siècle et que prendront sans doute d'une manière plus vaste encore ceux qui pourront se produire. La cause en est dans l'accroissement des portées et des effets des nouveaux armements, qui obligent un agresseur à avoir une base de manœuvre de plus en plus large et de lancer des actions de plus en plus grande amplitude. Aux quarante kilomètres de développement du champ de bataille de Wagram, le plus étendu des guerres de Napoléon, a succédé dans les temps présents la contre-manœuvre soviétique de Stalingrad étalée sur 700 km.

A cette mesure là, nombre de pays, comme l'ont compris la Belgique et la Hollande, seront inclus dans de vastes manœuvres à l'échelle du continent ou même de l'hémisphère nord.

Les totaux du tableau de la p. 543 font ressortir que la superficie du Benelux est 8,5 fois plus faible que celle de la France, mais que le chiffre de la population ne l'est que de 2,5 fois, ce qui met en relief l'extraordinaire densité non seulement de la population, mais en conséquence des installations très variées du couvert, qui rendent les évolutions des troupes de plus en plus difficiles et même aléatoires, tandis que croît en proportion inverse l'extrême sensibilité de telles zones aux armements de destruction massive.

Quant aux chiffres des données militaires, d'ailleurs approximatifs et susceptibles de variations annuelles, ils correspondent d'une manière générale aux normes moyennes des pays européens, cependant assez faibles pour les effectifs de l'armée active. Les durées de service sont réduites, suivant d'ailleurs en cela une tendance généralisée sauf dans les pays de l'Est. La participation budgétaire à la défense est estimée assez modique pour la Belgique et moyenne pour les Pays-Bas, en comparaison des grandes puissances militaires.

Cependant il importe de considérer sur le vu de ces données, les formations réalisées et leur valeur. D'une manière générale, les forces prévues à la Conférence de Lisbonne en 1952 pour les pays de l'Alliance, n'ont été atteintes que difficilement et surtout incomplètement. Et partout la tendance actuelle va, comme indiqué, à la réduction des effectifs et du nombre des formations. L'URSS de même y est venue en modernisant ses forces. De plus, dans la grande plaine européenne, champ de manœuvre des chars, viendront surtout en cause — il n'est pas inutile de le rappeler — de puissantes unités blindées et mécanisées, très mobiles, ou aéroportées, celles-ci aéromobiles. D'autres formations que l'on pourrait être tenté d'y substituer, n'y trouveraient guère d'emploi, sinon pour la défense intérieure du territoire. Force est donc de se limiter.

LA BELGIQUE

L'armée belge, dans sa structure nationale, date de 1831. Auparavant son histoire se confond avec celle des milices des villes, bourgs, villes fortes, ainsi que des comtés et provinces. Pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1914, l'armée belge n'avait pas participé à des guerres sauf à l'expédition du Mexique de Napoléon III. Cette armée a surtout fait ses preuves durant la première guerre mondiale.

Après deux expériences décevantes, la Belgique a renoncé à sa neutralité, et, une nouvelle menace survenant, elle n'a pas hésité à signer le traité de l'Atlantique-Nord (4 avril 1949). La reconstitution de ses forces, tout comme celles d'autres pays européens, a été assez lente et presque entièrement dépendante des fonds d'aide militaire américains. Ces forces belges sont parvenues à leur niveau actuel durant les années de 1959 à 1960. Les budgets militaires ont été en constante augmentation. Ainsi de 13 milliards de francs belges environ en 1960 (10 fr. b. = 1 Fr. fr. = 0,80 Fr. s. environ) il est passé à 21 milliards puis diminué. Il semble qu'il devra être encore augmenté pour accueillir les organismes de commandements de l'OTAN, c'est-à-dire le SHAPE commandement supérieur en Europe. La moitié des premiers budgets militaires dans le cadre de l'OTAN a servi à l'acquisition de nouveaux matériels.

Le niveau actuel des forces terrestres belges s'établit de la manière suivante :

— une division blindée, une division d'infanterie motorisée et plusieurs formations non-endivisionnées, ainsi que les éléments propres à la formation d'un corps d'armée (état-major), sont à la disposition de l'OTAN et stationnés en Allemagne. Il s'agit de formations d'active. Leurs effectifs globaux ont atteint près de 39 000 hommes en 1962; mais dès lors des unités isolées ont été ramenées en Belgique; le total est sans doute inférieur à 35 000 hommes.

— des grandes unités de formation prévues à la mobilisation, qui sont les suivantes :

- plusieurs corps de troupe de renforcement disponibles dans un délai de cinq jours;
- deux divisions de réserve disponibles dans un délai de sept jours pour des missions de défense intérieure et de trente jours pour toutes les missions de guerre.

Les réservistes immédiatement disponibles se montent à 14 700 officiers, 24 000 sous-officiers et 146 000 hommes de troupe. Mais le total des réservistes est le double pour les cadres et le triple pour les hommes de troupe, des chiffres mentionnés ci-dessus.

Il avait été prévu à l'origine trois divisions d'active et trois de réserve, ce qui n'a pas pu être réalisé pour les raisons indiquées; cependant l'essentiel des obligations à l'égard de l'OTAN est assuré.

Toutefois le grand problème actuel est celui des effectifs. La durée du service militaire, tout d'abord de 24 mois, a été ramenée à 15 mois, puis à 12 à partir de 1959; les effectifs de certaines unités en ont souffert. Le personnel de l'armée active était constitué à peu près pour la moitié de cadres et de spécialistes de métier. Cette proportion s'est abaissée jusqu'au tiers en raison du plein emploi dans le secteur civil et des faibles soldes des spécialistes de l'armée. — Il a été créé un système pour reconstituer le personnel de spécialisation par engagement de jeunes gens au-dessous de 20 ans, qui auraient reçu une formation technique très poussée dans l'armée. Mais le système n'a pas répondu à ce que l'on attendait de lui.

Les forces de terre ont été dotées de chars américains M 14, de voitures blindées de transport de troupe au combat du type français; de nombreux hélicoptères de liaison et d'observation pour les états-majors. L'armée dispose de deux bataillons d'engins du type Hawk et Sidewinder de défense aérienne, et d'autres bataillons d'engins sol-sol d'appui de feu divisionnaire du type Honest-John. — La division est formée en principe de deux brigades d'infanterie mécanisée et d'une brigade blindée (ou au total de deux brigades, une de chaque type),

selon le système allemand, qui s'est étendu à l'Europe. La brigade d'infanterie doit comprendre normalement trois bataillons d'infanterie et un de blindés; la brigade blindée de trois bataillons en proportion à peu près inversée. Les divisions ont un effectif théorique de 15 000 à 16 000 hommes.

Les forces aériennes belges forment trois escadres tactiques d'interception, de combat et de reconnaissance, environ deux centaines d'appareils. Ces unités entrent dans la composition de la 2^e Force aérienne tactique (F.A.TAC) en Allemagne; les appareils sont des chasseurs et chasseurs-bombardiers américains, en cours de remplacement par des F 104-G, ainsi que par des appareils anglais et canadiens. L'instruction est faite sur Fouga-Magister français. L'aviation belge est étroitement liée à celle des Pays-Bas. L'entraînement en commun se faisait au Congo. — L'industrie aéronautique belge participe aux accords de fabrication de plusieurs pays alliés, notamment pour le F 104-G — préféré au Mirage III, malgré, semble-t-il, l'avis des experts européens — ainsi que pour la fabrication de l'engin-fusée Hawk.

La Marine, peu importante en raison de l'étroitesse des côtes, comprend pour le moins une soixantaine de dragueurs de mines et un système de défense côtière. Ces éléments sont rattachés au Commandement allié de la Manche. Après la guerre la Marine belge a été reconstituée par des officiers belges qui avaient combattu dans la Royal Navy anglaise.

Le total des effectifs se répartit comme suit: Armée de terre, 83 000, Aviation, 22 000 et Marine, 5 000 hommes, environ.

LA HOLLANDE

Les forces armées hollandaises ont un très long passé militaire dont la haute valeur date de plus de trois siècles. C'est en 1588, en effet, que le prince d'Orange, Stadhouder, posait les premiers fondements d'une armée permanente, ce qu'un siècle plus tôt Charles VII avait déjà commencé en

France. Soulevée contre le Maison d'Autriche, la Hollande fut reconnue par l'Europe en 1648. Ce fut sa grande époque. Elle ne cessa de développer son armée et sa marine. Les Hollandais furent des navigateurs remarquables. Ils fondèrent outre-mer des établissements qui furent un modèle du genre. La période la plus dure de leur histoire fut celle de la Révolution et de l'Empire, après laquelle, malgré le détachement de leurs provinces méridionales pour la formation de la Belgique, s'étendit une longue période de paix allant jusqu'en 1940.

La Hollande a toujours fait l'admiration des autres pays par sa ténacité, sa résolution de conquérir des terres sur la mer et de pousser fort loin son esprit d'entreprise. Aussitôt après le dernier conflit mondial (mars 1948) elle fut membre avec la Belgique du Traité de Bruxelles, première communauté défensive de l'Europe, avant le Traité de l'Atlantique-Nord qu'elle signa au début de 1949. Elle se trouve également participante à de nombreux organismes européens, politiques et économiques.

Dès lors la Hollande a poursuivi son effort de réarmement dans le cadre de l'OTAN. En 1951, on comptait que ce pays avait dépensé pour sa défense près de 15 milliards de florins (1 Florin = 1,3 Fr. f. env. = 1,20 Fr. s.), sur lesquels des crédits importants avaient été attribués à la protection civile. Les budgets militaires demeurent élevés. Celui de 1961 dépassait le cap de 2 milliards de Florins et celui de 1965 a atteint 2,6 milliards; la répartition s'en fait par moitié à l'armée de terre, un peu plus d'un quart à l'aviation et un peu moins d'un quart à la marine.

Dans les forces de terre, quatre divisions ont été créées (une cinquième avait été prévue initialement). Trois de ces divisions d'active (au total sept brigades) sont groupées en un commandement de corps d'armée mécanisé avec ses moyens de renforcement. Le tout est mis à la disposition de l'OTAN mais une seule brigade est stationnée en Allemagne. La 4^e Division demeure réservée. Outre ces divisions, il existe des unités non-endivisionnées et des formations territoriales.

Actuellement ces forces de terre ont pris la forme ci-après. En plus du corps d'armée, il existe :

- 1 division, seule de son genre, groupant 1 brigade mécanisée et 2 brigades motorisées;
- 3 divisions, comprenant uniformément 2 brigades; celles-ci sont formées de :
 - la brigade mécanisée de : 1 bataillon de chars et 1 bataillon d'infanterie mécanisée;
 - la brigade motorisée de : 1 bataillon de chars et de 2 bataillons d'infanterie motorisée.

Ces formules sont encore en évolution.

Le matériel est en général de type américain. Mais de plus en plus il est fabriqué en Hollande, particulièrement les véhicules à moteur. Pendant les séjours des unités mécanisées hollandaises au Camp de la Courtine, en France, il est procédé à des expérimentations tactiques de nouveaux matériels, notamment de transport de troupe au combat.

L'aviation compte un certain nombre d'escadrons en voie de diminution par la disparition des anciens modèles; on compte présentement quatre escadrons de chasse F 104-G, dont un affecté à la 2^e Force aérienne tactique (F.A.TAC) de l'Alliance; trois autres escadrons de F 84-F en voie de transformation, par dotation de F 104-G, qui seront également affectés à l'OTAN; et les différents escadrons de combat, de transport, de reconnaissance, ainsi que quatre unités d'observation opérant chacune au profit d'une des divisions.

La marine a relativement une forte importance dans la défense néerlandaise, ce qui d'ailleurs est souligné par le fait que le ministre de la Défense portait précédemment le titre de ministre de la Guerre et de la Marine. Il est assisté de deux secrétaires d'Etat, dont un chargé plus particulièrement de la marine.

Cette dernière est une des rares marines de l'Europe occidentale possédant un porte-avions; elle atteint, selon un programme fixé en 1951, un niveau qui n'avait jamais été si élevé,

soit un effectif de un porte-avions, deux croiseurs, douze chasseurs de sous-marins, douze escorteurs, vingt-deux frégates, cinq sous-marins, une soixantaine de dragueurs et un certain nombre de petits bâtiments, l'ensemble se montant à 130 unités. — En construction se trouvaient six frégates équipées de fusées et d'hélicoptères, ainsi que quatre sous-marins. Dans le prochain programme figurent deux autres frégates à fusées et deux sous-marins à propulsion atomique, mais à armement classique; ils seront construits avec le concours des Etats-Unis. Cela représente en tout cas une innovation sérieuse de la part d'un pays qui n'est pas classé dans les grands.

Les forces navales hollandaises sont groupées dans les catégories suivantes: la flotte active, la flotte de réserve, l'aéronavale et un corps d'infanterie de marine. Leur principale mission est la lutte contre les sous-marins.

Le total des effectifs se répartit comme suit: armée de terre, 90 000, aviation, 20 000 et marine, 23 000 hommes, environ.

La durée des services, légalement fixée à 24 mois, a subi des diminutions; elle est de 18 mois pour l'Armée de terre et de 21 mois pour l'aviation et la marine. — Les obligations militaires courent dès la 18^e année et vont jusqu'à 35 ans pour les hommes de troupe, 40 ans pour les sous-officiers, 45 ans pour les officiers de réserve et 60 ans pour les officiers d'active.

La défense du territoire est assurée par les commandements de provinces. En temps de guerre il est constitué trois grands commandements du territoire: Est (Arnheim), Sud (Breda) et Ouest (La Haye). Un très grand effort est accompli pour la Défense civile; il a été constitué 22 « colonnes mobiles » qui, en temps de guerre, seraient sous les ordres d'un commandement de corps spécial.

L'ensemble de la défense est soumis à la « Couronne » (la reine et tous les ministres). La mise en condition des forces et l'exécution des lois et prescriptions militaires sont du ressort d'un Conseil de la Défense. Le ministre de la Défense fait partie

de ces deux instances supérieures. Il dispose de deux sous-secrétaires d'Etat (Terre-Aviation et Marine). Au ministre de la Défense sont subordonnés le Comité des chefs d'états-majors des trois armées et les commandants de chacune de celles-ci, ainsi que certains organismes : Académie de la Défense (pour officiers supérieurs et hauts fonctionnaires) et un Institut de Recherches techniques et scientifiques. — Enfin, le prince consort a le rang d'inspecteur-général des forces armées et dispose comme tel de certaines compétences.

LE LUXEMBOURG

Ce petit pays mérite une mention particulière. Il est membre de l'Alliance atlantique. Pour ce faire il a fallu modifier la Constitution et abolir le statut de neutralité, auquel le Luxembourg a renoncé après avoir été envahi deux fois en un demi-siècle. Son contingent à l'Alliance est de 2000 hommes alimentant un bataillon formant corps. Celui-ci ne semble pas être endivisionné dans les forces d'un pays voisin, mais paraît constituer une réserve du commandement Centre-Europe.

* * *

Dans les précédents conflits mondiaux les pays du Benelux s'étaient trouvés impliqués immédiatement dans la lutte, sur leur propre territoire. Leur intégration actuelle dans un vaste ensemble place leurs forces quelque peu en avant de leur territoire, où elles viennent se fondre dans l'ensemble de la défense de l'OTAN. Toutefois les forces des Pays-Bas forment, pour une part, le prolongement de celles de l'Allemagne.

Il faut relever que la Belgique et la Hollande fournissent à l'Alliance cinq divisions, ce qui représente un cinquième des forces théoriques du secteur Centre-Europe. De plus la Hollande a la responsabilité d'une zone d'action navale fort importante. La participation du Benelux à la défense de l'Europe occidentale est donc très appréciable.

J. PERRET-GENTIL